Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Entretien mécanique et pastoral du Puy de Vichatel - Commune d'Aydat (63)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Syndicat mixte du Parc naturel des Volcans d'Auvergne

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET : 2 5 6 3 0 0 2 3 7 0 0 0 1 1

Forme juridique : Syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a) a)	Défrichement soumis à autorisation-article L341-1 du code forestier

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le Puy de Vichatel est boisé. Le Parc des Volcans d'Auvergne est propriétaire de plusieurs parcelles (dont une grande partie est boisée) sur ce site qui fait partie du site Natura 2000 "Chaînes des Puys".
Dans ce cadre un contrat natura 2000 a été monté afin d'intervenir pour préserver des habitats et espèces d'intérêt européenne. Il est ainsi prévu de faucher et débroussailler des fougères, broyer des rémanents anciens et faire pâturer l'ensemble du site.
La mise en place de pâturage, empêchant la régénération naturelle des ligneux est associée à un défrichement.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de préserver les habitats et espèces d'interet communautaire présents sur le site. Pour cela, la gestion pastorale des parcelles est nécessaire pour maintenir l'ouverture des milieux et des sous-bois.
En préalable à la mise en place du paturage, il est nécessaire d'intervenir mécaniquement sur le site afin de fauche des fougères, débroussailler, broyer des rémanents.
A terme un paturage ovin annuel sera mis en place.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet comprend 2 grandes phases :
- intervention mécanique (broyages, débroussaillage, fauche)lors de la première année. L'intervention mécanique prendre en compte la sensibilité des habitats. Ainsi sur certaines zones, les fougères seront fauchées plutôt que broyées et les rémanents seront exportées (afin d'éviter l'enrichissement du milieu, contraire aux objectifs de gestion)
- gestion pastorale des parcelles

Un suivi sera réalisé afin de s'assurer que la gestion répond bien aux objectifs de gestion.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucune exploitation particulière n'est prévue. Seul le pâturage sera annuellement mis en oeuvre

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une procédure d'autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
La fauche des fougères et l'exportation de rémanent vers des zones peu sensibles :	0.75 ha
Le broyage des fougères et des rémanents :	3.35 ha
La gestion pastorale :	8 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Puy de Vichatel
Commune d'Aydat
Puy de Dôme

Coordonnées géographiques[1] Long. 2 ° 57 ' 43 " Lat. 45 ° 41 ' "

Pour *les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :*

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes *traversées :*

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les parcelles concernées par le projet sont des parcelles essentiellement boisées (présence de résineux principalement).
Certaines zones ouvertes non boisées sont paturées aux alentours.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** [x] **Non** [ ]

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme d'Aydat en vigueur. Date d'approbation 09/03/2012.
Le PLU est en cours de révision. Date de prescription : 2012.
Les parcelles concernées se situent en zone N.
Le projet respecte le règlement du PLU sur ce zonage.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** [ ] **Non** [X]

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	ZNIEFF I : Chaine des Puys (ZNIEFF 830007456) ZNIEFF II : Puy de la Vache et de Lassolas (ZNIEFF 830000997)
en zone de montagne ?	☒	☐	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le site est localisé dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Aucun plan de prévention des risques technologiques concerné. Sur la commune d'Aydat, 4risques identifiés : séismes (niveau 3), inondation, phénomènes météorologiques et inondation par crue torentielle ou montée rapide de l'eau
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	Le puy de Vichatel est partie intégrante du site classé de la Chaine des Puys
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le Puy de Vichatel constitue une des entités du site Natura 2000 de la Chaine des Puys
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	Pour autant le site est compris dans le dossier "Chaine des Puys et faille de Limagne" qui est présenté au classement au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	Sans objet : le projet n'apportera aucun matériau sur le site
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	Sans objet : le projet n'ôtera aucun matériau sur le site
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté ici, s'inscrit dans le cadre d'une gestion du site Natura 2000 "Chaine des Puys". Un contrat Natura 2000 spécifique a été rédigé afin de présenter finement les détails des opérations et la prise en compte des enjeux environnementaux.
Il participe à la préservation d'habitats et espèces d'interet communautaire et apporte ainsi une plus value en terme environnemental au site et plus largement à la zone de la Chaine des Puys

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à 08/11/17 le, Nantoin

Signature

Annexe II : plans de situation du projet

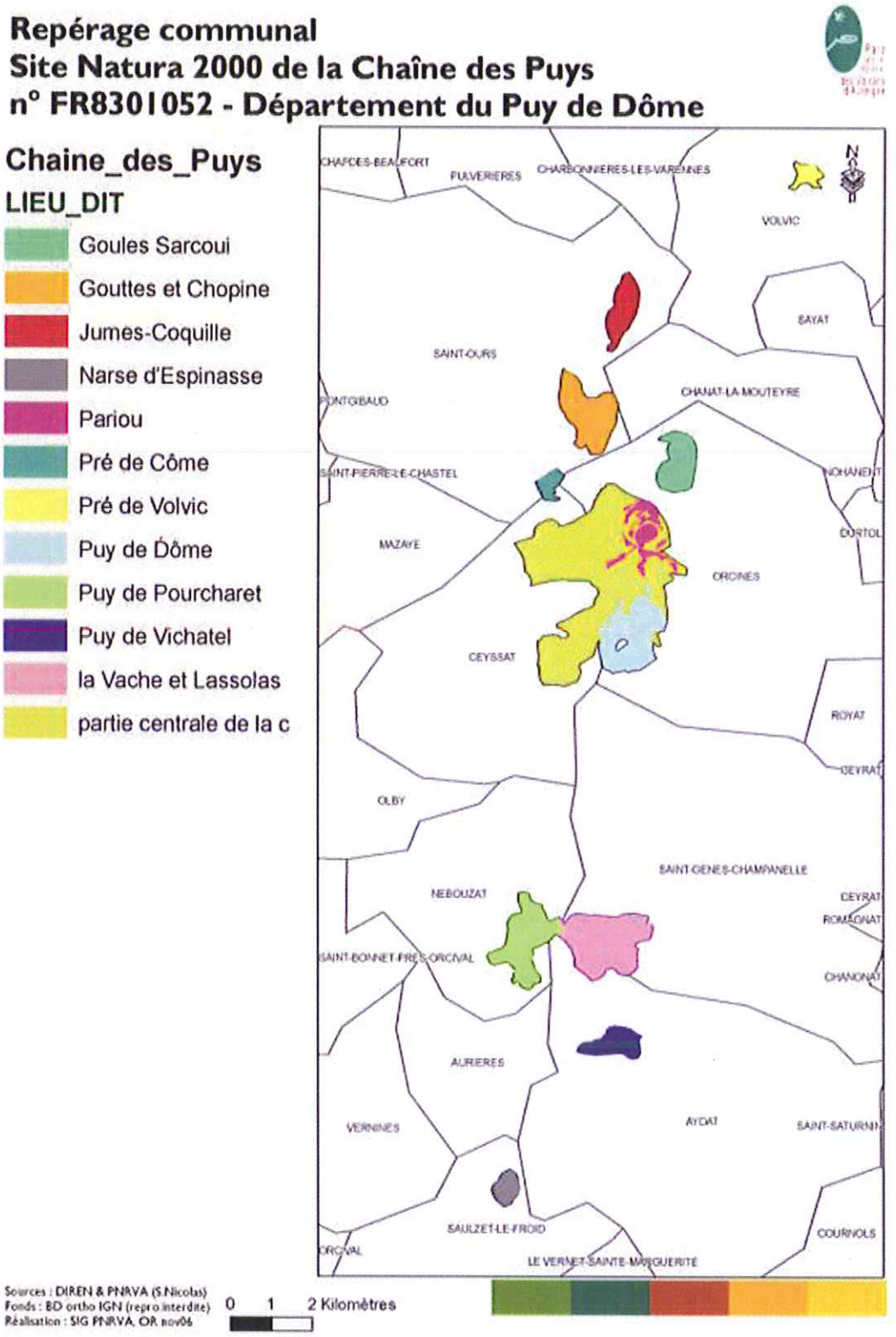

Localisation du Puy de Vichatel dans le site Natura 2000

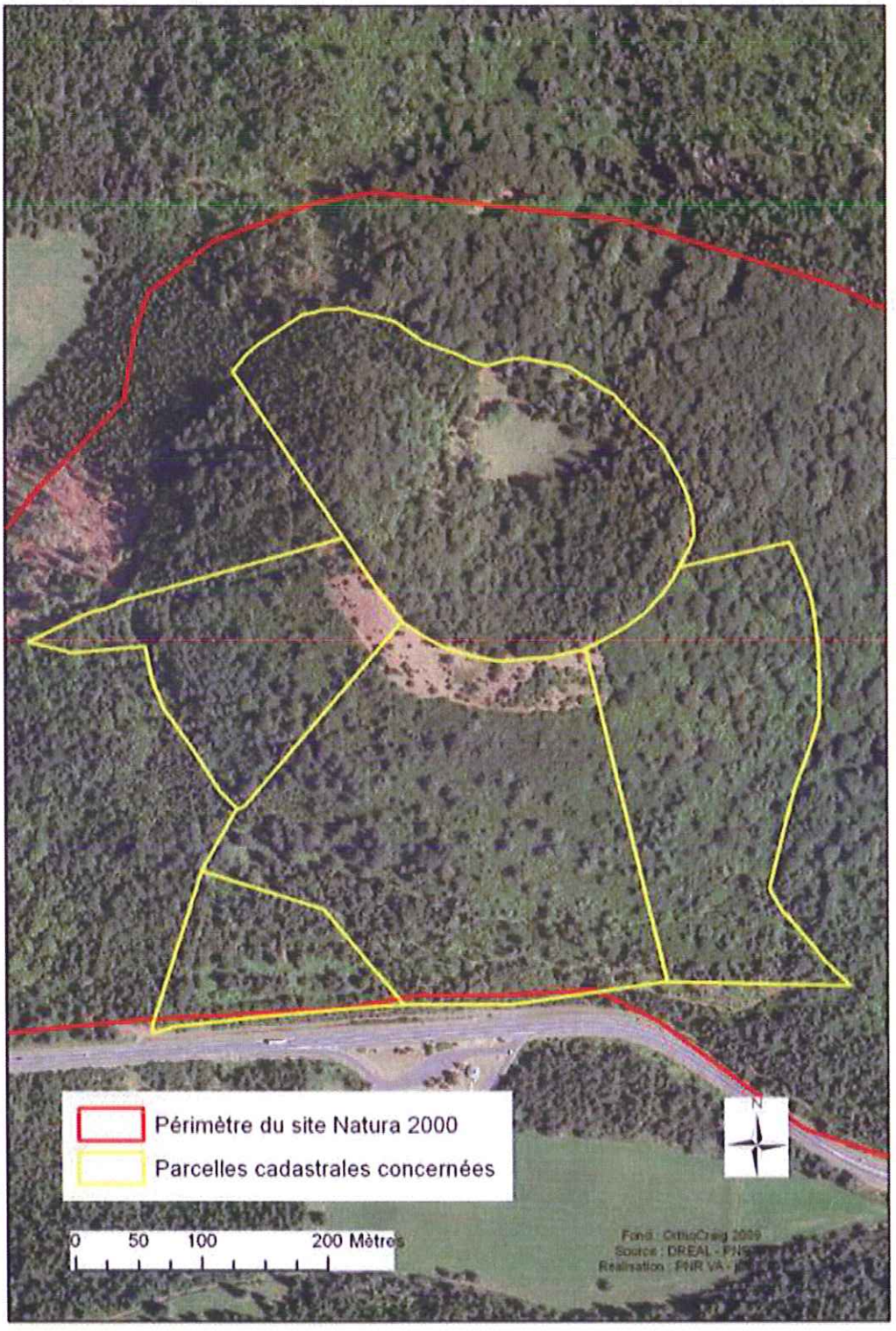

Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000 sur le Puy de Vichatel

Annexe III : photographies de situation du projet

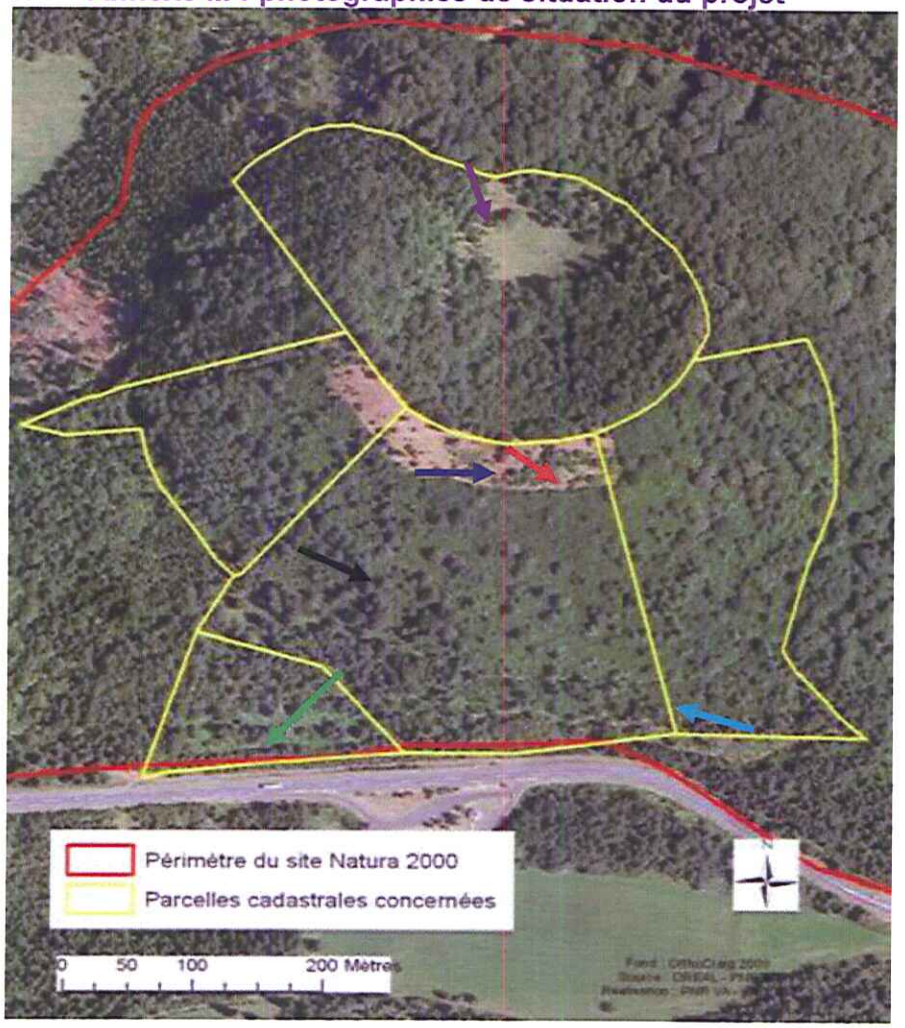

Photos (Juillet 2012) des parcelles concernées par le projet

Puy de Vichatel : vues aériennes de 1954 et 2009

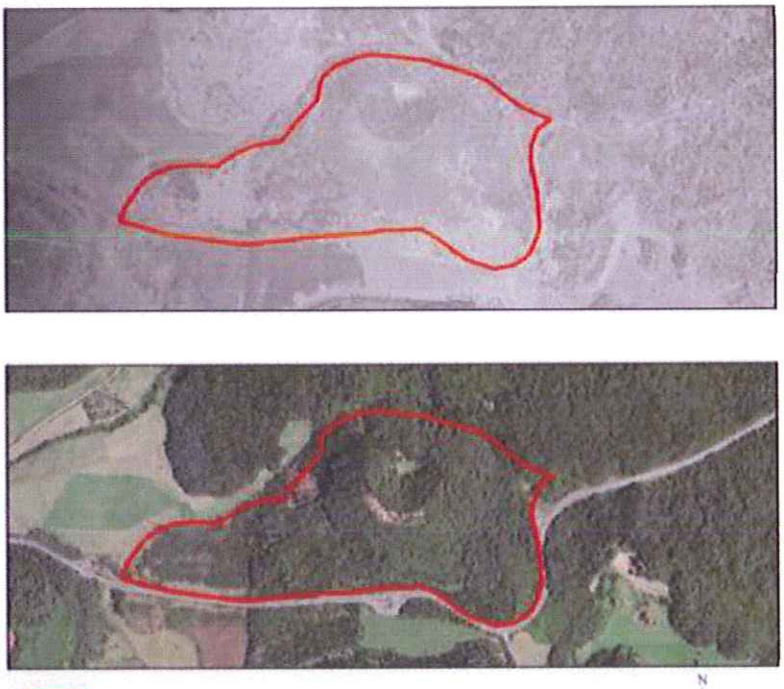

Photos aériennes du site concerné
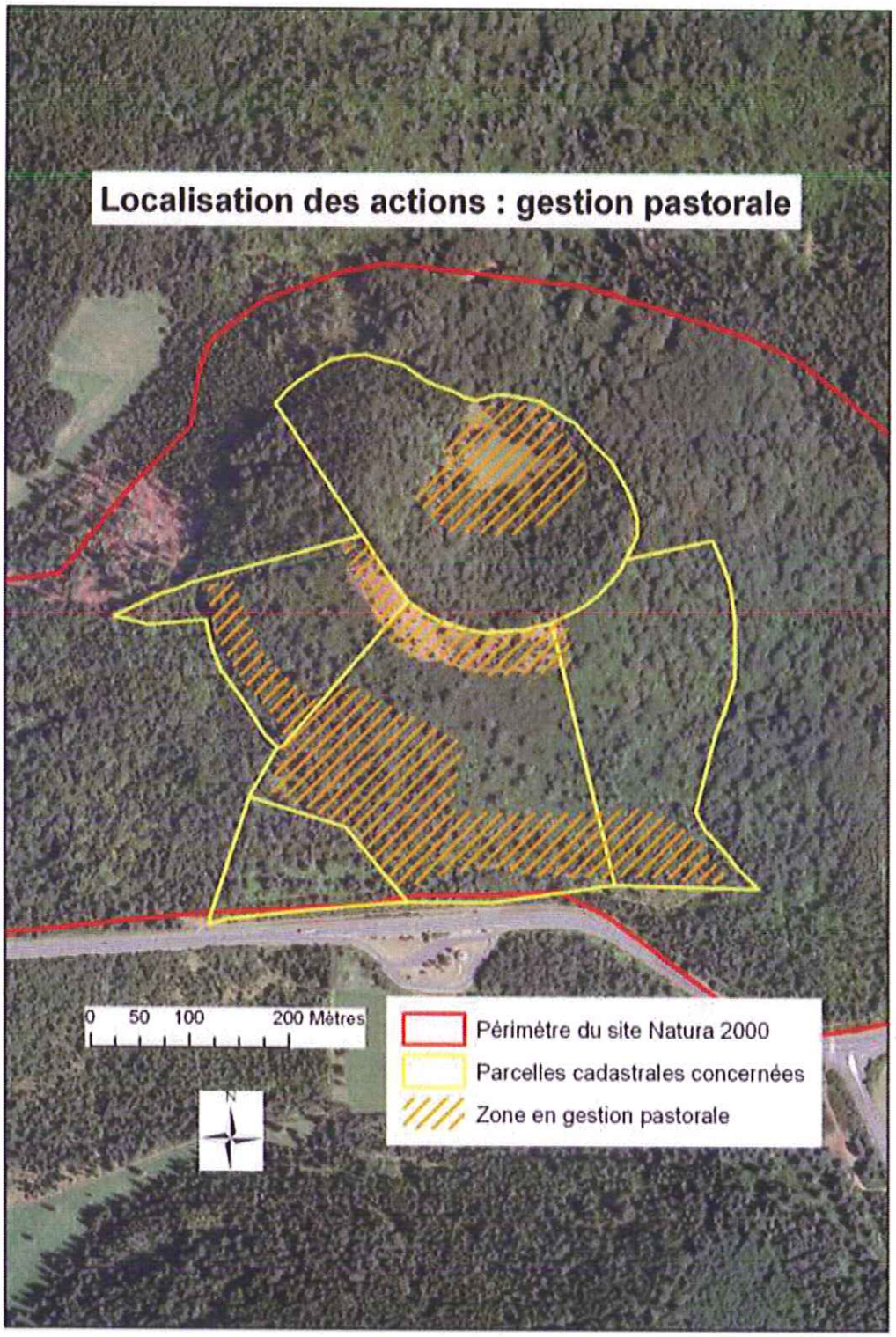
Annexe IV : plan du projet